



COMMUNIQUE DE PRESSE

Présentation de la 21^{ème} édition du rapport annuel sur la supervision Bancaire Exercice 2024

Casablanca, le 24 juillet 2025

Dans la 21^{ème} édition de son rapport annuel sur la supervision bancaire au titre de l'exercice 2024, Bank Al-Maghrib dresse le bilan de sa mission de régulation et de contrôle ainsi que des activités du secteur des établissements de crédit et organismes assimilés.

Au cours de cette année, l'économie nationale a fait preuve d'une résilience notable, en dépit d'un environnement international incertain et de la succession des années de sécheresse, avec une croissance de 3,8% et un recul très sensible de l'inflation à 0,9%.

Dans ces conditions, Bank Al-Maghrib a amorcé un assouplissement de sa politique monétaire, réduisant son taux directeur à deux reprises, en juin et en décembre, d'un total de 50 points de base à 2,50%.

Pour sa part, le crédit bancaire a progressé de 4,6% et les dépôts collectés auprès de la clientèle se sont accrus de 9,2%. Le taux des créances en souffrance s'est situé à 8,4% sur base sociale et à 9% sur base consolidée, soit des niveaux relativement stables par rapport à l'année précédente.

Les résultats cumulés des banques conventionnelles ont enregistré une progression de 24,1% confortant la solidité et la solvabilité du secteur. De leur côté, les banques participatives ont atteint l'équilibre de leurs résultats après une période de montée progressive de leurs activités.

Aussi, le secteur bancaire a enregistré un ratio de solvabilité moyen de 16,2% et un ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 de 13,5% au-delà des minima réglementaires de 12% et 9% respectivement. Le ratio de liquidité moyen à court terme s'est également maintenu à un niveau confortable.

Outre la surveillance des risques bancaires traditionnels, Bank Al-Maghrib a accordé une attention renforcée aux risques croissants induits par le changement climatique et le développement des services bancaires en ligne.



Dans ce sens, Bank Al-Maghrib a édicté deux nouvelles directives réglementaires destinées aux institutions bancaires précisant ses exigences en matière de gestion des risques climatiques. L'Institution a aussi contribué à la conception de la stratégie de développement de la finance climat à horizon 2030, aux côtés des autorités concernées.

En ce qui concerne la digitalisation des services financiers, Bank Al-Maghrib a entrepris une réforme importante du cadre réglementaire régissant les établissements et services de paiement afin de dynamiser les paiements numériques. Par ailleurs, elle a octroyé des agréments à trois sociétés de crowdfunding, dont une spécialisée dans le financement par don. En parallèle, Bank Al-Maghrib a renforcé la surveillance des cyber risques et amélioré la coordination, dans ce domaine, avec la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information relevant de l'Administration de la Défense Nationale.

L'année 2024 a été marquée par la finalisation de réformes législatives et réglementaires visant à rehausser l'efficacité du dispositif de gestion de crises bancaires. Ces réformes portent sur la refonte des outils de traitement des difficultés des établissements de crédit et la révision du mécanisme interne d'octroi de liquidité d'urgence en faveur des banques. En parallèle, un projet de loi visant la création d'un marché secondaire des créances non performantes a été finalisé.

Dans le domaine de l'intégrité financière, Bank Al-Maghrib a contribué à parachever un projet de loi sur les cryptoactifs destiné à assurer l'alignement de notre pays avec le cadre normatif international y afférent.

Dans le domaine de la protection des consommateurs, Bank Al-Maghrib a renforcé ses contrôles auprès des établissements de crédit concernant le respect des exigences réglementaires. Elle a aussi mené des actions visant à accroître l'accessibilité des services bancaires au profit des personnes en situation de handicap.

Bank Al-Maghrib a également entrepris des mesures visant à promouvoir un usage sécurisé des services bancaires digitaux et à sensibiliser le public par rapport aux actions de prévention contre les risques d'escroqueries financières.